

## SEANCE DU 2 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, Jeudi 2 Février 2023 à 19 h sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

**Nombre de conseillers en exercice** : 14  
**Nombre de conseillers présents** : 12  
**Nombre de pouvoirs** : 2

Wandrille LEFEBVRE va arriver en retard

NOM – Prénom	Présents	Absents	Procuration donnée à
LESELLIER Paul - Maire	X		
BANCE Catherine – 1 <sup>er</sup> adjoint	X		
FRETIGNY Hervé – 2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
TISSOT Edith – 3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
LEVACHER Arnaud – 4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ACHER Jacqueline	X		
ANDRE Amélie		X	Arnaud LEVACHER
ERNULT Charles	X		
FOUTREL Anne		X	Elizabeth PUECH PAYS d'ALISSAC
LEFEBVE Wandrille	X		
MALLET Dominique	X		
MERCIER Stéphane	X		
PUECH PAYS d'ALISSAC Elizabeth	X		
TALBOT Didier	X		

Le quorum est constaté. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et nomme Stéphane MERCIER secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1** - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2022.
- 2** - Affaires sociales :
  - Sortie au Marché d'Intérêt National du vendredi 10 mars 2023 : Montant de la participation : 38€ et encaissement de la participation (**délibération**).
  - Bilan de la sortie des jeunes du 22 janvier 2023.
  - Information sur logement locatif libéré.
  - Festival du conte (**délibération**).
- 3** - Vie associative :
  - Informations diverses.
- 4** - Tarifs communaux accueil de loisirs extra-scolaire (**délibération**).
- 5** - Affaires scolaires :
  - Organisation du temps de travail des agents de la cantine.
  - Information sur la réunion du 16 janvier concernant l'évaluation de l'école.
  - Plan Boost ayant pour objectif d'augmenter la quantité d'emballages recyclables.
- 6** - Travaux :
  - Contrat d'entretien de l'installation des cloches et horloge de l'église et vérification du paratonnerre (**délibération**).
  - Contrat d'entretien des installations des cloches et horloge de l'église (**délibération**).
  - Salle multisports : examen des devis concernant le relevé topographique (**délibération**).
  - Fonds de concours pour les travaux de voirie prévus par la CCICV, route de l'Enfer (**délibération**).
  - Demande de subventions :
    - \*Au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) :
      - changement des menuiseries de la salle AFPP et remplacement de la pompe à chaleur de la maison des activités (**délibération**).
      - réfection du mur du cimetière le long de la route de Malzaize (**délibération**).
    - \*Au titre de la DSIL (Dotation de solidarité des investissements locaux) :
      - changement des menuiseries de la salle AFPP et remplacement de la pompe à chaleur de la maison des activités (**délibération**).
    - \*Au Département :
      - changement des menuiseries de la salle AFPP et remplacement de la pompe à chaleur de la maison des activités (**délibération**).
- Projets de travaux du SDE76 pour 2023. Dissimulation, remise en état réseau vétusté (**délibération**).
- 7** – Annulation de location de salle
  - le 4 mars 2023 pour raison médicale (**délibération**).
  - le 23 juillet 2023 (**délibération**).
- 8** – Question et information diverses

## **1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2022**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 13 décembre 2022 qui a été adressé à chaque élu. Il n'y en a pas.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de cette réunion.

## **2 - Affaires sociales**

Catherine BANCE rend compte des activités de la commission des affaires sociales :

Une visite du Marché d'Intérêt National de Rouen, pour les retraités sera organisée Vendredi 10 mars 2023 dont le prix visite avec repas s'élève à 38 € par personne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**DE FIXER** le prix de la sortie à 38 € par personne

**D'ENCAISSER** les sommes versées par les participants (*délibération n° 1*)

Le repas de Printemps offert par la municipalité aux Pissy-Pôvillais âgés de 60 ans et plus aura lieu le dimanche 26 mars 2023 sur le thème de l'Armada.

Il y avait 27 jeunes à la sortie Hockey le dimanche 22 janvier 2023.

Les jeunes ont été accueilli par M Guy FOURNIER, Manager Général des Dragons de Rouen.

Logements locatifs : Il y a eu deux mouvements dans les logements locatifs, un logement T3 du Foyer Stéphanois a été attribué et un logement T 4 de Logéal sera prochainement attribué après passage en commission.

Préparation du 34<sup>ème</sup> festival du conte « Fresquiennes en Caux »

Il est proposé de reconduire le spectacle offert aux élèves de l'école maternelle dans le cadre du festival du conte « Fresquiennes en Caux » en octobre 2023.

Le prix de la prestation n'est pas encore connu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**ACCEPTE** d'offrir un spectacle dans le cadre du festival du conte aux élèves de l'école maternelle (*délibération n° 2*)

La collation soupante programmée le vendredi 6 octobre 2023 sera décalée au vendredi 13 octobre 2023, car le club des cheveux d'argent organise un voyage du 30 septembre au 7 octobre 2023.

Demandeurs d'emploi au 15 janvier 2022

Demandeurs 63	Hommes : 29	Femmes : 34	Indemnisés : 52
---------------	-------------	-------------	-----------------

Demandeurs d'emploi au 01 janvier 2023

Demandeurs 57	Hommes : 32	Femmes : 25	Indemnisés : 48
---------------	-------------	-------------	-----------------

### 3 – Vie associative

Hervé FRETIGNY informe l'assemblée que :

le bulletin « Le Pissy-Pôvillais » vient d'être distribué à la population.

### 4 – Tarifs communaux : accueil de loisirs extra-scolaire du 17 au 21 avril 2023.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 5 % des tarifs de l'accueil de loisirs du 17 au 21 avril 2023 comme ci-après :

<b>TARIF JOURNALIER sur le <u>centre</u> par enfant habitant la commune (déjeuner + goûter + animations)</b>	<b>TARIFS</b> Du 17 au 21 avril 2023
Quotient familial < 442 €	10,50 €
Quotient familial de 442 € à 645 €	12,75 €
Quotient familial > 645 €	14,99 €
<b>GARDERIE ½ heure</b>	
Quotient familial < 442 €	0,56 €
Quotient familial de 442 € à 645 €	0,67 €
Quotient familial > 645 €	0,79 €
<b>DROIT D'INSCRIPTION (non remboursable) par famille</b>	16,07 €
<b>PERSONNEL D'ENCADREMENT</b>	
Animateur BAFA (par jour)	60,39 €
Animateur stagiaire (par jour)	38,40 €
1 nuit de camping	13,27 €
Rémunération directeur adjoint (par jour)	69,55 €
<b>TARIF JOURNALIER sur le centre par enfant hors commune (déjeuner + goûter + animations)</b>	
Quotient familial < 442 €	14,25€
Quotient familial de 442 € à 645 €	17,29€
Quotient familial > 645 €	20,35 €

<b>GARDERIE 1/2 heure par enfant pour les hors commune</b>	
Quotient familial < 442 €	0,56 €
Quotient familial de 442 € à 645 €	0,67 €
Quotient familial > 645 €	0,79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
**ADOpte** les tarifs ci-dessus indiqués. (**délibération n°3**)

## **5 – Affaires scolaires**

Edith TISSOT relate la vie scolaire aux élus :

L'agent qui avait été recruté sous contrat le 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour la surveillance des enfants et le service à la cantine a fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> février 2023. Elle effectuait 2h quatre jours la semaine.

Un nouvel agent a été recruté au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la surveillance du midi afin de compenser également le départ à la retraite d'un agent parti à la retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La responsable de la garderie pourrait être amenée à aider les personnes en difficulté dans les démarches administrative sur Internet. Elle pourrait recevoir la population sur rendez-vous  
Il faudra faire connaître ce service par la feuille info, site internet.

Cantine : au retour des vacances de février, le deuxième service de la cantine sera proposé sous forme de self pour le plat chaud, ainsi que le fromage et dessert afin de remédier aux problèmes de réchauffage car le traiteur a changé les barquettes alu contre des barquettes en plastique.

Les barquettes ne peuvent pas être réchauffées en haute température, donc il n'y a pas suffisamment de temps pour le deuxième service.

Ce self pourrait permettre également d'optimiser l'autonomie des enfants.

Un contrôle du four sera effectué afin d'avoir la bonne température.

Suite à la journée d'évaluation de l'école par l'inspectrice de Bois Guillaume, le bilan est très positif. L'inspectrice a salué l'engagement de la commune bien représentée par 3 élus.

Un compte rendu sera transmis et présenté au conseil d'école du 7 février prochain.

Plan Boost : le programme d'action lancé par le SMEDAR en collaboration avec la CCICV et l'appui financier de CITEO porte sur une meilleure information des habitants sur le tri et propose des sessions de sensibilisation au tri aux agents des collectivités.

A nouveau Edith TISSOT demande un bac supplémentaire pour le tri sélectif, celui étant actuellement en place déborde régulièrement. Tant que la cantine ne disposera pas de contenant suffisant pour recueillir tout le tri sélectif, Madame TISSOT ne souhaite pas de réunion de sensibilisation du personnel car elle considère que les agents n'ont pas les moyens d'effectuer le tri correctement.

Une large discussion s'instaure sur la nécessité ou pas de mettre en service un bac supplémentaire, sur la façon de mettre les déchets dans le bac afin qu'ils prennent moins de place et qu'ils soient mieux répartis.

Paul LESELLIER propose dans un premier temps, puisqu'il n'y a plus de sacs jaunes, l'achat d'une poubelle pour permettre de récupérer les plastiques de la cantine pour les verser en vrac dans le bac jaune.

Edith TISSOT rappelle les demandes du directeur de l'école :

- raccordement à la fibre
- remplacement de l'ordinateur du bureau du directeur
- remplacement du téléphone fixe

Les membres de l'assemblée donnent leur accord pour le remplacement du téléphone et le raccordement à la fibre.

Projet d'école « Une école, faisons-là ensemble » :

Ce projet consiste en l'aménagement de la salle informatique et en 2<sup>ème</sup> temps l'installation d'une aire de jeux pour l'école maternelle.

Il est proposé de réunir la commission scolaire jeudi 2 mars à 18 h pour l'étude des travaux envisagés.

Projet « Journée santé/sécurité » le 25 mai 2023 :

Des ateliers seront proposés à l'ensemble de l'école concernant :

- l'équilibre alimentaire
- permis vélo
- premiers secours
- permis piéton
- le roi du bon comportement

Un diplôme validera la fin de chaque étape. Différents intervenants assisteront les enseignants : membres de la DDTM, de la police, pompiers, EMS (Équipe Mobile Sécurité), rectorat, infirmière scolaire. Les horaires de l'école seront modifiés lors de cette journée : 8 h 45/12 h 15 et 13 h 30/17 h.

Il est proposé un moment de convivialité lundi 6 février à 18 h 30 au Mille Club pour le départ à la retraite de Sylvie DELSAUX et l'achat d'une carte cadeau de 100 €.

## **6 - Travaux**

Arnaud LEVACHER relate les travaux réalisés :

- entretien extérieur
- peinture du bureau du directeur de l'école durant les vacances de Noël
- rénovation de la remorque permettant l'arrosage des massifs l'été
- distribution des sacs poubelles
- réalisation de devis pour le remplacement de la pompe à chaleur de la maison des activités
- réparation de fuite d'eau sur le toit de l'école et des différents bâtiments autour de la mairie par l'entreprise Henry BEAUDOUIN

Il faudra prévoir :

- différentes réparations de toiture pour la mairie (1 977,60 € TTC) pour l'école (10 348 € TTC), pour la salle Jean-Claude FRETIGNY (2 392,80 € TTC)
- la remise en état des bassins de rétention à la zone artisanale et route de Malzaize pour un coût total TTC de 12 100€).
- changement des menuiseries de la salle AFPP
- remplacement de la porte d'entrée de la mairie pour améliorer l'isolation thermique
- remplacement de la pompe à chaleur de la maison des activités
- rénovation de différents marquages au sol
- modification des toilettes extérieures de l'école pour solutionner le problème de bouchage récurrent

Différents devis ont été étudiés par la commission travaux pour la création de la salle multisports. A la demande de l'Atelier Saint Georges, maître d'œuvre retenu, des devis ont été demandés pour les missions SPS, bureau de contrôle, relevé topographique, étude de sol et levée de l'indice de cavité qui impacte la parcelle.

Pour le relevé topographique, deux géomètres-experts ont été consultés :

GE 360	pour 1 880,00 € HT
EUCLYD	pour 3 400,00 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
DECIDE de retenir la proposition du géomètre GE 360 pour un montant de 1 880 € HT soit 2 256 € TTC (**délibération n° 4**)

Indice de cavité : indices de cavités n° 44 et 5, deux propositions ont été reçues :

Explor-e-	33 842,40 € TTC
Fond Ouest	41 892,00 € TTC
Fort et Tec	en attente du devis

### **Arrivée de Wandrille LEFEBVRE à 20 h 20**

Mission SPS

DEKRA	5 556 € TTC
Bureau Véritas	5 196 € TTC
Qualiconsult	4 176 € TTC
APAVE	4 907,70 € TTC

Mission contrôle technique

Bureau Véritas	6 528 € TTC
Qualiconsult	6 900 € TTC

Les sociétés DEKRA et APAVE vont être relancées pour la mission contrôle technique

L'appel d'offre n'étant pas encore lancé, il n'y a pas d'urgence à délibérer pour le choix des missions SPS et contrôle technique.

Pour ce qui concerne la levée de l'indice de cavité, l'ensemble des devis sera réétudié.

Arnaud LEVACHER informe qu'une réunion aura lieu à la mairie mercredi 8 février 2023 à 18 h avec Monsieur SAAS, architecte, pour étudier l'Avant-Projet-Sommaire (APS) de la salle multisports.

L'assemblée est informée que le contrat d'entretien avec l'entreprise BIARD-ROY est arrivé à échéance le 31 décembre 2022 pour le contrôle cloches et horloge ainsi que le contrôle des installations des protections contre la foudre à l'église.

Les contrats de l'entreprise BIARD ROY d'une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'élèvent à :

250 € HT par an pour l'entretien de l'installation des cloches et horloge de l'église

80 € HT par an pour la protection contre la foudre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE les contrats d'entretien de l'entreprise BIARD ROY d'une durée de 4 ans pour un montant de 250 € et de 80 € HT par an (**délibération n° 5**)

Fonds de concours investissement travaux de voirie CCICV

Paul LESELLIER rappelle que la CCICV a la compétence voirie et rappelle la délibération de la Communauté de communes du 12 décembre 2017 actant la mise en place d'un fonds de concours voirie et son inscription dans les statuts de la CCICV.

Considérant que la CCICV s'est vue transférée des compétences au titre notamment de l'article L5214-16-II du CGCT et notamment celle de la voirie,

Considérant que l'article L5214-16-V du CGCT dont la rédaction issue de la loi du 13 août 2004 permet, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement », le versement d'un fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres,

Considérant que le versement de ces fonds est soumis aux accords concordants du conseil communautaire et des conseils municipaux exprimés à la majorité simple,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie 2023, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en investissement soit environ :

950 € en investissement route de l'enfer

L'imputation en investissement s'effectuera sur le compte 2041512 « subventions d'équipements aux organismes public » (**délibération n° 6**)

Des dossiers de demandes de subventions seront déposés :

### **Au titre de la DETR :**

- **changement des menuiseries à la salle AFPP**
- **remplacement de la pompe à chaleur à la maison des activités**
- **changement de la porte d'entrée de la mairie**



Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour le changement des menuiseries à la salle AFPP, le remplacement de la pompe à chaleur à la maison des activités et le remplacement de la porte d'entrée de la mairie

Il propose les devis suivants :

Entreprise DESCOURTIS d'un montant de 4 800 € HT, (menuiseries salle AFPP)

Entreprise Normafroid d'un montant de 17 844,40 € HT (Pompe à chaleur maison des activités)

Entreprise DESCOURTIS d'un montant de 4 225 € HT (porte d'entrée mairie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE les devis des entreprises pour un montant TOTAL HT de 26 869,40 € HT (**délibération n° 7**)

### **Réfection du mur du cimetière**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la réfection du mur du cimetière, côté route de Malzaize.

Il propose les devis suivants :

VIAFRANCE d'un montant de 9 990 € HT pour le terrassement

Entreprise BORIN d'un montant de 5 942,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE les devis de l'entreprise VIA FRANCE d'un montant de 9 990 € HT et de l'entreprise BORIN d'un montant de 5 942 € HT (**délibération n° 8**)

### **Levée de l'indice de cavité n° 5 pour la construction salle multisports**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la levée de risque de cavité n° 5, chemin du stade, dans le cadre d'un projet de construction d'une salle multisports.

Il propose le devis suivant : FOR et TEC d'un montant de 34 158 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'entreprise FOR et TEC d'un montant de 34 158 € HT (**délibération n° 9**)

### **Aire de jeux cour école maternelle**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour le remplacement de l'aire de jeux devenue dangereux dans la cour de l'école maternelle.

Il propose les devis suivants :

Lappset d'un montant de 7 628 € HT (pour le jeu)

SJE d'un montant de 7 535 € HT (pour le sol)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE les devis des entreprises Lappset et SJE d'un montant de total de 15 163 € HT (**délibération n° 10**)

### **Au titre de la DSIL**

- **changement des menuiseries à la salle AFPP**

- **remplacement de la pompe à chaleur à la maison des activités**

- **changement de la porte d'entrée de la mairie**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL pour le changement des menuiseries à la salle AFPP, le remplacement de la pompe à chaleur à la maison des activités et le remplacement de la porte d'entrée de la mairie.

Il propose les devis suivants :

Entreprise DESCOURTIS d'un montant de 4 800 € HT, (menuiseries salle AFPP)  
Entreprise Normafroid d'un montant de 17 844,40 € HT (Pompe à chaleur Maison des activités)  
Entreprise DESCOURTIS d'un montant de 4225 € HT (porte d'entrée mairie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :  
ACCEPTE les devis des entreprises pour un montant total HT de 26 869,40 € HT  
**(délibération n° 11)**

#### **Levée de l'indice de cavité n° 5 pour la construction salle multisports**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL pour la levée de risque de cavité n° 5, chemin du stade, dans le cadre d'un projet de construction d'une salle multisports.

Il propose le devis suivant : FOR et TEC d'un montant de 34 158 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :  
ACCEPTE le devis de l'entreprise FOR et TEC d'un montant de 34 158 € HT **(délibération n° 12)**

#### **Auprès du Département :**

##### **- changement des menuiseries à la salle AFPP**

##### **- remplacement de la pompe à chaleur à la maison des activités**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour le changement des menuiseries à la salle AFPP, le remplacement de la pompe à chaleur à la maison des activités.

Il propose les devis suivants :

Entreprise DESCOURTIS d'un montant de 4 800 € HT, (menuiserie salle AFPP)  
Entreprise Normafroid d'un montant de 17 844,40 € HT (Pompe à chaleur maison des activités)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :  
ACCEPTE les devis des entreprises Descourtis et Normafroid pour un montant total HT de 22 644,44 € **(délibération n° 13)**

#### **Levée de l'indice de cavité n° 5 pour la construction salle multisports**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour la levée de risque de cavité n° 5, chemin du stade, dans le cadre d'un projet de construction d'une salle multisports.

Il propose le devis suivant : FOR et TEC d'un montant de 34 158 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :  
ACCEPTE le devis de l'entreprise FOR et TEC d'un montant de 34 158 € HT **(délibération n° 14)**

#### **Aire de jeux cour école maternelle**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour le remplacement de l'aire de jeux devenu dangereux dans la cour de l'école maternelle.

Il propose les devis suivants :

FD Aménagement d'un montant de 6 670 € HT (pour le jeu)  
Environnement service d'un montant de 4 756,39 € HT (pour le sol)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE les devis des entreprises FD aménagement et Environnement service d'un montant de total de 11 426,39 € HT (**délibération n° 15**)

**- changement de la porte d'entrée de la mairie**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour le remplacement de la porte d'entrée de la mairie.

Il propose le devis suivant : Entreprise DESCOURTIS d'un montant de 4 225 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'entreprise d'un montant de 4225 € HT (**délibération n° 16**)

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité :

AUTORISENT Monsieur le Maire à déposer l'ensemble des dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR, DSIL et auprès du Département.

**SDE 76 – La Croix Rompue – programme 2023**

Monsieur le Maire présente le projet proposé par le SDE 76 pour l'affaire EFF + EP 2022-0-76503-M5736 désigné « La Croix Rompue » dont le montant prévisionnel s'élève à 206 952 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 51 611,75 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER le projet ci-dessus ;
- D'INSCRIRE la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 51 611,75 € TTC
- DE DEMANDER au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'AUTORISER Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement (**délibération n° 17**)

**7 – Annulation de location de salle**

Monsieur le Maire fait part de deux demandes d'annulation de réservation de salles par des particuliers. Les conditions du règlement de location des salles seront appliquées pour la retenue à effectuer en fonction de la date de demande d'annulation par rapport à la date de l'événement.

**15 – Questions diverses**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée du départ en janvier dernier du Préfet de région Pierre-André DURANT.

Monsieur le Maire évoque la Ligne Nouvelle Paris Normandie et son tracé sur le territoire de Pissy-Pôville. La sortie du tunnel se ferait sur le territoire de la Vaupalière avec quatre possibilités à l'est ou à l'ouest du bourg de Saint Jean du Cardonnay. Le raccordement sur la ligne existante se ferait au niveau du viaduc de Barentin.

L'inconnu étant le tracé pour rejoindre la sortie du tunnel au viaduc de Barentin

Tour de table :

Catherine BANCE demande si la commune pourrait marquer la date anniversaire de l'accident d'une habitante de la commune qui avait été accidentée lors de son séjour en Egypte en avril 2022 et qui doit sa survie à son gendre qui l'a sauvée des flammes du bus qui la transportait ainsi que plusieurs autres passagers.

Elle demande également que soit mis au prochain ordre du jour du conseil municipal la revalorisation du prix du repas du chauffeur du car pris en charge par la commune lors des différentes sorties.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

FEUILLET DE CLÔTURE

**RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES**

<b>01</b>	<b>Encaissement de la participation pour la sortie des retraités Visite du Marché Intérêt National Vendredi 10 mars 2023</b>
<b>02</b>	<b>Festival du conte 2023 pour les enfants de l'école maternelle</b>
<b>03</b>	<b>Tarifs communaux accueil de loisirs du 17 au 21 avril 2023</b>
<b>04</b>	<b>Relevé topographique chemin du stade pour la salle Multisports</b>
<b>05</b>	<b>Renouvellement contrat Entreprise BIARD ROY : entretien de l'installation des cloches et horloge de l'église et contrôle des installations de protection contre la foudre à l'église</b>
<b>06</b>	<b>Attribution de fonds de concours voirie Programme 2023</b>
<b>07</b>	<b>Demande de subvention au titre de la DETR : changement des menuiseries à la salle AFPP, remplacement de la pompe à chaleur à la maison des activités et changement de la porte d'entrée de la mairie</b>
<b>08</b>	<b>Demande de subvention au titre de la DETR- Réfection du mur du cimetière</b>
<b>09</b>	<b>Demande de subvention au titre de la DETR- Levée de l'indice de cavité n°5 pour la construction salle multisports</b>
<b>10</b>	<b>Demande de subvention au titre de la DETR- Aire de jeux pour école maternelle</b>
<b>11</b>	<b>Demande de subvention au titre de la DSIL : changement des menuiseries à la salle AFPP, remplacement de la pompe à chaleur à la maison des activités et changement de la porte d'entrée de la mairie</b>
<b>12</b>	<b>Demande de subvention au titre de la DSIL, Levée de l'indice de cavité n°5 pour la construction salle multisports</b>
<b>13</b>	<b>Demande de subvention auprès du Département : changement des menuiseries à la salle AFPP et remplacement de la pompe à chaleur à la maison des activités</b>
<b>14</b>	<b>Demande de subvention auprès du Département : Levée d'indice de cavité n°5 pour la construction d'une salle multisports</b>
<b>15</b>	<b>Demande de subvention auprès du Département : Aire de jeux cour école maternelle</b>
<b>16</b>	<b>Demande de subvention auprès du Département : changement de la porte d'entrée de la mairie</b>
<b>17</b>	<b>SDE 76 La Croix Rompue, programme 2023</b>

Le Maire

Le secrétaire de séance